

Demande d'accès à des documents n° 2902729

- Nombre de demandes de Certificats de sélection du Québec (CSQ) soumises dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), du 1^{er} septembre 2016 au 30 janvier 2017 : **3 534**.
 - Pays de dernière résidence des personnes ayant soumis une demande de CSQ dans le cadre du PEQ, du 1^{er} septembre 2016 au 30 janvier 2017 :
 - France, Chine, Maroc, Algérie, Inde, Tunisie, Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Corée du Sud, Iran, États-Unis, Brésil, Italie, Belgique, Bénin, Rép. dém. du Congo, Burkina Faso, Venezuela, Haïti, Liban, Mexique, Viet Nam, Mali, Madagascar, Togo, Guadeloupe, Réunion, Espagne, Royaume-Uni, Pakistan, Colombie, Japon, Allemagne, Martinique, Costa Rica, Guinée, Taïwan, Suisse, Turquie, Égypte, Niger, Congo, Ukraine, Roumanie, Arabie saoudite, Jordanie, Maurice, Bangladesh, Russie, Burundi, Canada, Cambodge, Émirats arabes unis, Portugal, Mauritanie, Gabon, Panama, Rwanda, Arménie, Libye, Argentine, El Salvador, Chili, Grèce, Kazakhstan, Luxembourg, Îles Comores, Pays-Bas, Pologne, Iraq, Corée du Nord, Éthiopie, Oman, Monaco, Syrie, Nicaragua, Djibouti, Philippines, Rép. Dominicaine, Singapour, Kenya, Sri Lanka, Guyane française, Nouvelle-Calédonie, Israël, Népal, Ouzbékistan, Tchad, Bélarus, Angola, Qatar, Croatie, Honduras, Azerbaïdjan, Hong Kong, Guatemala, Hongrie, Polynésie française, Équateur, Finlande, Australie, Cuba, Indonésie, Thaïlande, Belize, Trinité-et-Tobago, Saint-Pierre-et-Miquelon, Dominique, Autriche, Lettonie, Sierra Leone, Barbade, Mongolie et Somalie.
- Nombre de personnes convoquées en entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017, avec la lettre mentionnant : «Pour faire suite à votre demande de Certificat de sélection, nous vous convoquons à une entrevue visant à établir si vous répondez aux exigences du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) (...)»: **451**¹.
 - Pays de dernière résidence des personnes convoquées en entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017, avec la lettre mentionnant : «Pour faire suite à votre demande de Certificat de sélection, nous vous convoquons à une entrevue visant à établir si vous répondez aux exigences du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) (...)»¹:
 - Bangladesh, Brésil, Chine, Colombie, Corée du Sud, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Honduras, Inde, Iran, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Libye, Malaisie, Mexique, Pakistan, Panama, Russie, Somalie, Syrie, Taiwan, Trinité et Tobago, Turquie, Ukraine, Venezuela et Vietnam.
- Nombre de personnes convoquées en entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017, avec la lettre mentionnant : «Comme nous avons des motifs de croire que vous avez fourni une information ou un document faux ou trompeur relativement à votre niveau de connaissance du français, il vous est demandé de nous démontrer la véracité des déclarations faites à ce sujet en vous présentant à l'entrevue» : **168**.
 - Pays de dernière résidence des personnes convoquées en entrevue, du 1^{er} octobre 2016 et au 1^{er} avril 2017, avec la lettre mentionnant: «Comme nous avons des motifs de croire que vous avez fourni une information ou un document faux ou trompeur relativement à votre niveau de connaissance du français, il vous est demandé de nous démontrer la véracité des déclarations faites à ce sujet en vous présentant à l'entrevue» :
 - Cambodge, Chine Corée du Sud, Inde et Japon.

¹ Deux différentes versions de cette lettre ont été utilisées pour convoquer les personnes en entrevue. Les données présentées ici combinent ces deux versions.

- Nombre de personnes dont la demande de CSQ a fait l'objet d'une décision de refus suite à l'entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017: 58
 - Pays de dernière résidence des personnes dont la demande de CSQ a fait l'objet d'une décision de refus suite à l'entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017:
 - Bangladesh, Brésil, Chine, Honduras, Inde et Iran.

- Nombre de personnes dont la demande de CSQ a fait l'objet d'une décision de rejet suite à l'entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017: 77
 - Pays de dernière résidence des personnes dont la demande de CSQ a fait l'objet d'une décision de rejet suite à l'entrevue, du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2017:
 - Chine, Corée du Sud, Inde, Taiwan et Venezuela.

- Critères selon lesquels les personnes ayant soumis une demande de CSQ dans le cadre du PEQ sont convoquées en entrevue:
 - Les candidats ayant présenté une attestation de réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire avancé (niveau 7 ou 8), suivi dans un établissement d'enseignement du Québec de niveau secondaire ou collégial.

- Critères selon lesquels le Ministère établit qu'un document déposé dans le cadre du PEQ est jugé faux ou trompeur :
 - Le Ministère a récemment identifié certaines pratiques utilisées pour contourner les règles et les objectifs des programmes d'immigration destinés aux étudiants internationaux. Afin d'assurer l'intégrité de ses programmes d'immigration, des candidats ont été convoqués en entrevue dans le but de faire certaines vérifications, notamment au sujet de leur connaissance du français.